



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 10 novembre 2022

Doublement de la population des Aigles de Bonelli depuis vingt ans

La population de l'Aigle de Bonelli a doublé, en France, en 20 ans, passant de 22 couples nicheurs en 2002 à 44 en 2022. Un bilan remarquable que l'on doit à quatre décennies d'actions partenariales pour la préservation de cet oiseau emblématique de la région Occitanie et de la Méditerranée.

L'Aigle de Bonelli est l'un des rapaces les plus rares et les plus menacés de France. Cet aigle de taille moyenne, très discret, se nourrit essentiellement d'oiseaux ou de petits mammifères dans les habitats méditerranéens de basse et moyenne altitude. C'est un oiseau sédentaire attaché à un territoire de près de 100 km², des Pyrénées-Orientales au Var, jusqu'à l'Ardèche, qu'il utilise toute l'année pour se nourrir, se reposer et se reproduire. Les jeunes sont de grands voyageurs qui explorent l'Europe pendant leurs deux à trois premières années, avant de retrouver la région méditerranéenne pour se reproduire.

Les Aigles de Bonelli sont exposés à des risques variés liés à des causes humaines ou à la compétition au sein de l'espèce .

L'État agit depuis 1999 avec trois plans nationaux d'actions, coordonnés par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, sous l'autorité du préfet de région. Leur mise en œuvre est confiée à des partenaires associatifs : les conservatoires d'espaces naturels d'Occitanie, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ligue de protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi qu'un important réseau d'observateurs bénévoles et structures partenaires dont les gestionnaires de sites Natura 2000 ou d'autres espaces préservés.

Les actions sont ciblées sur la diminution du risque électrique (conventions avec Enedis, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE et la Coopérative Electrique de St Martin de Londres), sur la préservation de l'intégrité des domaines vitaux et sur le suivi et la surveillance des couples (suivi télémétrique, collaboration avec le CNRS). Ces actions ont permis la reconquête, par l'espèce, de nombreux sites où elle était historiquement présente et l'installation de l'Aigle de Bonelli sur de nouveaux sites favorables.

Laprogession des populations d'Aigle de Bonelli est une bonne nouvelle pour l'espèce, pour la nature et pour la planète. Elle montre qu'une action long terme conduite avec constance, dans la durée, avec les partenaires du territoire, permet de redonner toute sa place à un oiseau à la fois symbolique et utile à l'équilibre de la nature.



Aigle de Bonelli

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)